



Gémenos Infos



N°242

AVRIL 2021

Au sommaire

Page 3

EDITO

Pages 4 et 5

RETOUR EN IMAGES

Pages 6 et 7

ÉCONOMIE : Le budget

Pages 8, 9 et 10

JEUNESSE : Installation du CMJ - Inscription aux vacances de printemps - Rentrée 2021

Page 11

ENVIRONNEMENT : Compost

Pages 12 et 13

BRÈVES : Mission Locale 2020, HandiToit, Communiqué des maisons de la justice et du droit

Page 14

SOLIDARITÉ : Le point sur le CCAS

Page 15

VIE PRATIQUE : Numéros utiles, état civil

Magazine édité par la Ville de Gémenos et téléchargeable sur : www.mairie-gemenos.fr/le-kiosque

Directeur de la publication : Roland Giberti - Photos : Service communication

Rédaction : Frédéric Adragna - Création graphique : Aurore Flahou - Impression : PRINT CONCEPT



Gémenosiennes, Gémenosiens,

Le 30 mars, le conseil municipal s'est réuni pour voter le budget de la commune pour l'année 2021.

Comme tous les ans, cet exercice vise à définir les priorités pour nos administrés en matière d'investissement, mais aussi de fonctionnement de notre collectivité.

C'est avec **des dépenses adaptées et des recettes optimisées** que nous avons voté ce budget ambitieux pour les Gémenosiennes et les Gémenosiens.

Aussi, il nous permet d'offrir à nos administrés un service de qualité porté par 161 agents communaux dont la répartition dans les services fait écho au besoin de la commune.

Ainsi, c'est avec une masse salariale maîtrisée et efficiente que nous nous projetons dans une année que nous espérons toutefois moins chaotique que 2020.

Sur un plan purement comptable, outre le fait d'avoir fait perdre des recettes à la commune, la pandémie

de Covid-19 a imposé un déploiement de personnel pour faire face aux différents protocoles sanitaires dans nos établissements scolaires.

Toutefois, une gestion historiquement saine, obtenue par des choix judicieux nous permet aujourd'hui de réaliser **une quantité d'investissements notables et structurants pour la commune pour un montant de 5 700 000 €**. Ces investissements répondent à une volonté politique liée à l'environnement, à la modernisation de nos structures, à la réhabilitation de notre patrimoine et à l'adaptabilité de nos infrastructures municipales.

Vous pourrez en juger en découvrant le dossier « **Spécial budget** » de ce Gémenos Infos où je vous invite à consulter ces investissements dans leur quasi-exhaustivité.

Ces investissements conséquents pour 2021 ont été rendus possibles grâce à la volonté de sa présidente et à l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. En abondant à hauteur de 2 700 000 € pour la réalisation de nos projets sans jamais avoir recours à l'emprunt, le Département nous permet d'appliquer notre politique locale tout en maîtrisant la pression fiscale pour nos administrés.

Notre volonté reste bien évidemment de ne pas augmenter les charges pour nos administrés. Mais c'est sans compter sur les décisions unilatérales de l'État qui s'immisce dans la fiscalité locale. Tout d'abord concernant réforme de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, bien que la finalité soit neutre pour le contribuable, il n'empêche que le taux initial de la part communale de 14.34% est porté à 29.39% comme vous le constaterez dans le dossier « **Spécial budget** » de ce numéro. D'autre part, en 2001, la **municipalité avait fait le choix de**

supprimer la part communale de la Taxe Communale de Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

Aujourd'hui, cette décision est devenue caduque puisque le gouvernement a fait le choix de lisser d'ici 2023 un coefficient unique pour les 36 000 communes de l'hexagone. Pour 2021, ce taux est donc fixé à 3.12% sur la partie consommation de nos factures d'électricité. Cela se traduira par une augmentation annuelle, certes de quelques euros, mais de quelques euros quand même !

Dans un autre registre, outre l'économie, notre pays fait face à une carence culturelle sans précédent. Nous tentons à Gémenos, de maintenir ce qui peut l'être tout en veillant au respect des protocoles sanitaires.

C'est dans cette optique que nous avons programmé le festival « **Les Arts Verts** » pour cet été, en espérant que la vaccination massive aura eu raison de la pandémie qui paralyse notre volonté d'action.

Après l'annulation de Muriel Robin le mois dernier, nous déplorons ce mois-ci, celle de Zazie. Nous gardons espoir de conserver les têtes d'affiche que sont **Patrick Fiori** et **Benjamin Biolay** ainsi que les spectacles des nombreux autres artistes que la municipalité souhaite vous offrir.

Restez prudents et continuez à respecter les gestes-barrières.

Roland GIBERTI

Maire de Gémenos

**Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence**

**Conseiller Départemental des
Bouches-du-Rhône**

Retour en images



Le 8 mars, une délégation municipale se rend dans les écoles afin d'offrir à tous les élèves 2 masques lavables et réutilisables 50 fois.



5 nouveaux micocouliers ont été plantés sur le boulevard des Alliés.



Les agents des services techniques mettent de la couleur sur les murs de l'école Vessiot. A l'aide de pochoirs, ils réalisent des fresques d'enfants en activité sur les murs récemment repeints.

Retour en images



AVANT

Afin de redonner leurs visages et leurs silhouettes aux Gémeaux de la fontaine, les services techniques retirent minutieusement le calcaire et la mousse qui nous empêchaient d'admirer pleinement ce patrimoine communal.

APRÈS



L'ÉLABORATION DU BUDGET MUNICIPAL S'ARTICULE AUTOUR DE 3 POINTS CLÉS : LES MOYENS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ - LES PROJETS POUR L'AVENIR - LA VOLONTÉ MUNICIPALE

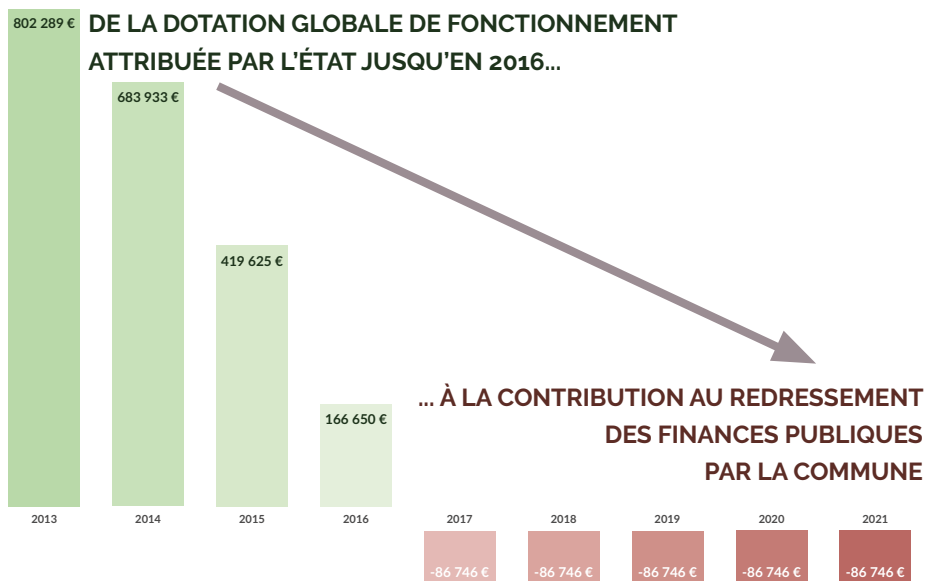
Conformément à la loi, la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de la commune.

Le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 a eu lieu à l'occasion du conseil municipal du 23 février. En préambule, M. le Maire avait présenté le compte administratif 2020.

La pandémie de Coronavirus aura eu un impact certain sur le budget communal, comme par exemple, la perte de recette de 900 000 € due à la fermeture de l'Aquagem, de l'ESC... ou les coûts supplémentaires inhérents aux différents protocoles sanitaires imposés par l'État pour nos établissements scolaires.

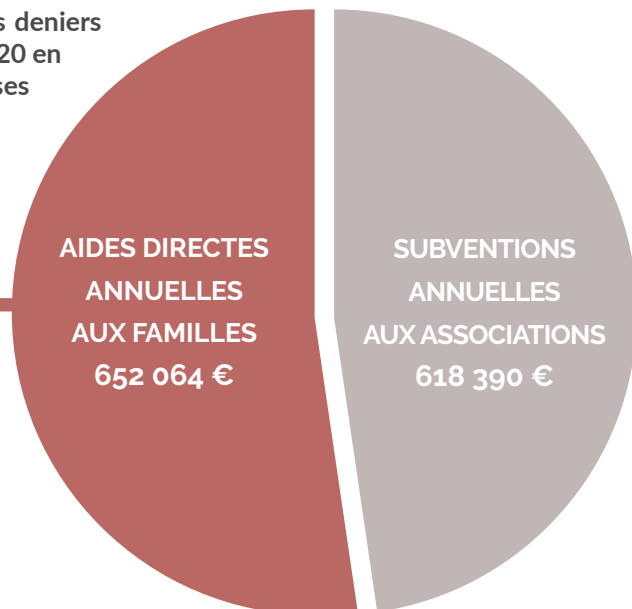
À cela s'ajoute une pénalité infligée par l'État pour carence de logements sociaux. Concernant ce montant qui avoisinait les 300 000 € annuels, l'État a décidé pour 2021 de nous appliquer une pénalité de 200 % portant ce montant à 630 703 € !

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) annuelle qui rapportait 802 289 € en 2013 s'est muée en Contribution au redressement des finances publiques et coûte désormais à la commune 86 747 € tous les ans. Cela représente désormais une perte annuelle de 889 000 €.



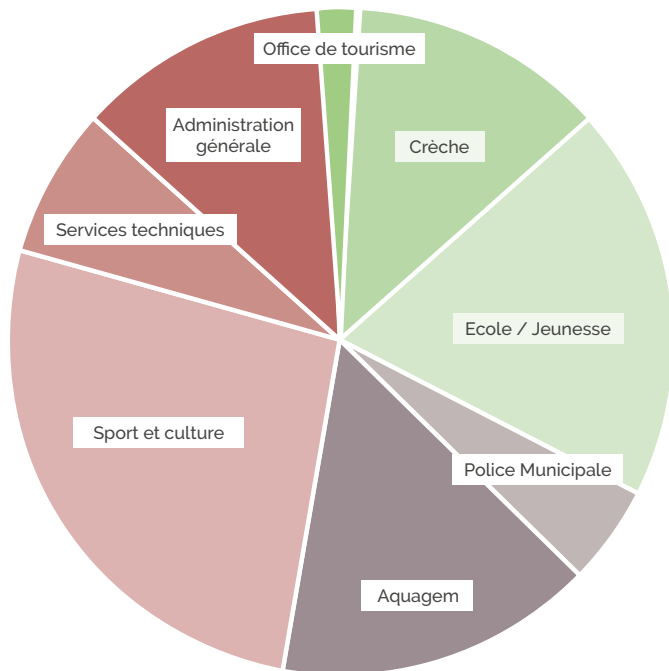
Néanmoins, une gestion historiquement saine et rigoureuse des deniers publics a permis à la municipalité de poursuivre ses efforts en 2020 en maintenant les nombreuses aides octroyées depuis de nombreuses années.

- Aide aux locataires
- Prime de naissance
- Aide de rentrée scolaire
- Aide à la pratique sportive
- Aide aux étudiants
- Aide au handicap
- Aide au transport
- Aide au permis
- Aide énergies renouvelables
- Chéquiers «Consommez malin, consommez Gémenosien»



Économie

Le budget 2021 a été établi en préservant les objectifs que s'est fixés la Commune au cours des exercices précédents. Il s'agit de contenir les dépenses de fonctionnement en poursuivant notamment l'effort important engagé sur les charges à caractère général. Les charges relatives au personnel municipal sont contenues, tout en garantissant un service public de qualité.



L'exercice responsable dans la conception d'un budget nécessite de tenir compte de la fiscalité locale, des aides financières dont peut bénéficier la municipalité ainsi que de la politique de la ville en matière d'investissement :

- Concernant la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, l'État a fait le choix de globaliser la part communale et la part départementale. La part communale s'élève à 14.34% et la part départementale à 15.05%. Désormais, ces deux pourcentages seront regroupés dans une seule colonne à 29.39%.

Bien que la municipalité soit contrainte d'adopter cette décision, cela ne coûtera rien de plus aux contribuables Gémenosiens... Et cela ne rapportera rien de plus à la commune. Il s'agit simplement d'actualiser une écriture. Ainsi, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties s'élèvera à 29.39%, bien que la commune n'en perçoive que 14.34% comme c'était le cas jusqu'à présent. De son côté, la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties restera, suivant le souhait de la municipalité à 0.01%

- Alors que la DGF a disparu, la Commune peut tout de même compter sur l'aide de la Métropole via l'Attribution de Compensation (AC) qui s'élève à 7 893 102 € pour 2021.
- Les prévisions de subventions octroyées par le Département s'élèvent à 2 700 000 € et permettent d'accompagner une politique d'investissement ambitieuse sans pour autant avoir recours à l'emprunt.

C'EST DANS CE CONTEXTE QU'ONT ÉTÉ ÉTABLIES LES PRÉVISIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021 :

- Continuité des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite suivant ADAP
- Embellissement des 2 parcs municipaux, avec ajout de jeux adaptés à tous
- Changement de la tribune de la salle de théâtre Jean-Marie Sevolker
- Changement de 3 Centrales de Traitement d'Air (CTA) à l'Espace Albert Giraldi
- Lancement des études du projet de construction d'une salle de tir sportif
- Changement de la pelouse synthétique sur deux terrains du Stade Guy Delestrade
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
- Travaux de réfection de toiture de l'Espace Giraldi avant mise en place du photovoltaïque
- Enfouissement des réseaux Massilié, Tonin Magne, Sébastien Maurice Lambert
- Rénovation et amélioration pour l'Aquagem
- Amélioration des outils informatiques et renouvellement des matériels des services municipaux
- Renouvellement d'une partie des Tableaux Interactifs des écoles
- Rajout et renouvellement de caméras pour la vidéoprotection
- Remplacement de sources lumineuses par des Led sur différents sites
- Changement des lanternes de l'éclairage public du Parc d'Activités
- Étude de l'organisation des restaurants scolaires afin d'assurer un meilleur accueil
- Achat et mise en place de columbariums pour le cimetière

Le total de cet investissement s'élève à 5 760 000€. 3 060 000€ seront à la charge de la commune et 2 700 000€ seront pris en charge par le Département des Bouches-du-Rhône.



SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Samedi 13 mars, en présence de M. le Maire, les treize jeunes gens qui ont été élus à l'issue de l'élection du 15 décembre 2020 étaient convoqués pour leur premier conseil municipal.

Entouré des élus (adultes) délégués à l'éducation, à l'environnement et aux affaires sociales, M. le Maire a souhaité en préambule, féliciter ces nouveaux jeunes Gémenosiens investis pour 2 ans dans le processus démocratique local. Il a tenu à remercier les parents de ces derniers pour leur disponibilité et l'accompagnement de leur enfant. Ce conseil municipal a débuté par un tour de table des jeunes élus. Ils ont pris la parole pour s'exprimer sur les projets phares de leur candidature.

Les jeunes élus ont fait la part belle à la protection de l'environnement et au bien vivre ensemble, à l'instar de Lou Bernard et de Soukaina Smati qui prônent le ramassage des déchets et le recyclage, ou encore Elora Michel et Charlotte Hames pour qui, des projets à destination de la

jeunesse ou des actions caritatives seraient les bienvenues. Des actions originales ont également été proposées. Lya-Rose Pachoud verrait bien une journée portes ouvertes à l'école pour un « Vis ma vie d'écolier » à destination des parents ou encore Hugo Michel souhaite faire découvrir Gémenos à travers un parcours touristique incluant des énigmes sur la commune.

Afin de les accompagner dans leurs réalisations qu'il s'agisse de projets en lien avec l'école ou tout autre sujet ayant attiré à la commune, ils vont sous peu rencontrer les élus (adultes) de chaque délégation concernée. Ces derniers apporteront leur expertise et sous réserve que ce soit réalisable, actionneront les leviers nécessaires à l'aboutissement de leur programme.

Il est à noter que les élus du précédent CMJ restent pour la plupart tuteurs, à l'instar d'Alexandre Julien qui était présent à l'occasion de ce premier Conseil Municipal.

Nos jeunes élus devraient se réunir 2 fois par mois afin de concrétiser sur le terrain ce qu'ils ont imaginé sur le papier. Dans cet exercice, ils compteront sur l'encadrement de

leur référente, Sylvie Panossian ainsi que sur l'équipe CMJ du conseil municipal composée d'Emmanuelle Caussin, Mireille Favand, Fabienne Dufermont, Joseph Mahmoud et Sylvie Rocha, sous la délégation de l'adjointe déléguée, Hélène Marchetti.

La municipalité souhaite remercier Mme Barthel, enseignante à l'école Vessiot. C'est elle qui a permis de faire le lien entre la municipalité et l'école pour mener à bien le déroulement du processus démocratique pour les jeunes.

Félicitations à Lou Bernard, Lila-Jordan Hurtis, Elora Michel, Lya Rose Pachoud, Tia Renaux, Valentin Riehl, Serena Rocha, Gaëlle Sassatelli, Charlotte Hames, Antoine Lupo, Hugo Michel, Benjamin Mourachon, Soukaina Smati.



INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2021

**VOTRE ENFANT EST NÉ EN 2018 ? VOUS ÊTES NOUVEL ARRIVANT SUR LA COMMUNE ?
SI VOUS RÉPONDEZ PAR L’AFFIRMATIVE À L’UNE DE CES QUESTIONS, VOUS ÊTES CONCERNÉS !**



INSCRIPTIONS MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

Afin de procéder à l’inscription de votre enfant dans l’une des écoles maternelles ou élémentaires gémenosiennes, merci de télécharger la fiche d’inscription sur le site Internet de la commune www.mairie-gemenos.fr rubrique « enfance/jeunesse » « écoles ».

Puis, 2 solutions pour nous retourner le dossier dûment complété :

- par mail : periscolaire@mairie-gemenos.fr
- via le Portail Famille, onglet « Documents »

Il faudra également télécharger une numérisation :

- du livret de famille
- de 2 justificatifs de domicile de moins de trois mois (électricité, eau, téléphone fixe, taxe d’habitation).

En cas d’impossibilité informatique, contactez le service scolaire en Mairie.

Les parents domiciliés sur la commune et dont les enfants entrent au CP recevront un courrier de la mairie et n’ont aucune démarche à effectuer pour le moment.



Dans les autres cas, il faudra faire une demande de dérogation.

RÉSERVEZ LES ACTIVITÉS DE VOS ENFANTS VIA LE PORTAIL FAMILLES

Depuis maintenant 2 ans, la municipalité favorise la dématérialisation de ses procédures pour préserver l’environnement et faciliter l’accès aux démarches. Ainsi vous pourrez réserver et payer en ligne 24h/24 et 7j/7.

Vos enfants ont entre 3 et 12 ans, la mairie de Gémenos met à votre disposition un Portail Familles pour vous faciliter les inscriptions aux différentes activités :



- CANTINE
- GARDERIE
- ACADEMIE DU MERCREDI
- CENTRE AÉRÉ
- ANIMATIONS VACANCES

Création de compte en 3 étapes :

1. Créez votre compte parent/enfant sur : www.mairie-gemenos.fr/portail-familles
2. Insérez un justificatif de domicile (moins de 3 mois)
3. Puis, après validation du service périscolaire, vous pourrez réserver les activités extrascolaires dans l’onglet « l’accueil de mes enfants »

Pour la rentrée 2021, il faudra réserver la cantine et les garderies à partir du 26/08/2021

Pour le centre aéré et l’animation vacances, vous n’aurez à insérer les documents qu’une seule fois dans l’année, avant les vacances de la Toussaint.

Pour vous tenir informés des démarches à suivre, nous vous enverrons régulièrement des mails et notifications.

CONTACT

Pour plus de renseignements,
contactez le service scolaire au 04.42.32.71.45

Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h et 14h-17h
Fermeture : mardi matin et vendredi après-midi



Jeunesse

RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET
DES VACANCES DE PRINTEMPS
POUR CHAQUE TRANCHE D'ÂGE
EN FLASHANT LES QR CODES



Ou rendez-vous sur le site internet de la
ville : www.mairie-gemenos.fr
rubrique Enfance > Animation jeunesse

CENTRE AÉRÉ
3-7 ANS



ANIMATIONS VACANCES
8-12 ANS



MAISON DES JEUNES
13-18 ANS



—/ Environnement /—

PARTICIPEZ AUX GESTES ECO-RESPONSABLES !

Depuis avril 2019, la municipalité s'est engagée dans une démarche environnementale en installant un dispositif de « bacs à compost collectif ». Situés sur le boulevard Vessiot, ces bacs à compost sont jusqu'à présent utilisés essentiellement par un groupe d'élèves de CM2, d'éco-ambassadeurs de l'école Vessiot.

Chaque semaine, ce sont 20 kg de déchets qui sont récupérés, issus de la restauration scolaire.

Le compostage permet de diminuer le poids des ordures ménagères collectées : les bio déchets représentent plus de 30 % du poids de notre poubelle grise soit entre 45 et 60 kg/hab/an ! Ils ne sont plus incinérés, mais valorisés ! Cela participe pleinement à la réduction des déchets.

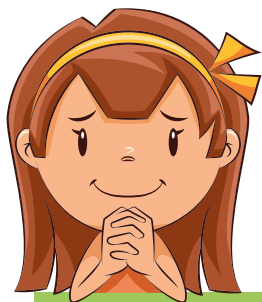
VENEZ REJOINDRE LE GROUPE DES CM2 ÉCO-AMBASSADEURS DE L'ÉCOLE VESSIOT !

Désormais, si vous souhaitez participer à cette expérience environnementale, c'est possible.

Il vous suffit de contacter Alain Delestrade, le référent qui vous communiquera les modalités concernant les jours et heures d'ouverture des bacs, ainsi que les bons gestes à effectuer. De préférence par SMS, il se tient à votre disposition au : 06 76 05 55 91.

Cette initiative a pu être appliquée grâce à l'expertise des éco-ambassadeurs du Conseil de Territoire Marseille Provence.

En effet, la présence du Maître composteur permet d'éduquer aux bonnes pratiques en utilisant les trois bacs de façon adéquate. Les équipes métropolitaines viennent régulièrement à Gémenos pour assurer un suivi de nos infrastructures. Ils seront présents le mercredi 14 avril de 14h à 16h sur le site de compostage collectif du boulevard Vessiot.



Venez à leur rencontre, leur action vise à sensibiliser les participants au tri des biodéchets (fonctionnement de l'utilisation des différents bacs, consignes, remise de bio-seaux, guides compostage collectif...).

APPEL AU CIVISME

Il a été constaté qu'un bac avait été endommagé (serrure arrachée, porte cassée) ainsi que des dépôts d'objets n'entrant pas dans la fabrication du compost (couches de bébé, bouteille de bière, etc.). Nous vous remercions de respecter cette installation pour le bien-être de tous.



DE BONS RÉSULTATS POUR LA MISSION LOCALE

133 jeunes gémenosiens ont été accueillis au cours de l'année 2020

S'il y avait un « portrait-robot » à retenir concernant les jeunes de Gémenos en lien avec la Mission Locale, ce serait le plus souvent d'un homme âgé de 22 à 25 ans et titulaire du BAC. En effet, 59% des jeunes sont des hommes, 43% ont un BAC validé et 61% ont de 22 à 25 ans.

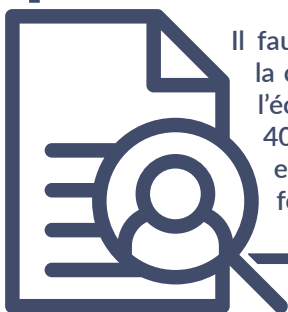
Les jeunes de Gémenos sont donc plus âgés que la moyenne des jeunes reçus à la Mission Locale toutes communes confondues et sont plus souvent des hommes également. En ce qui concerne le diplôme, il n'y a par contre pas de différence notable entre les jeunes Gémenosiens et ceux reçus par ailleurs.

Il n'y a eu que 6 mineurs dans les 1ers accueils, ce qui tend à confirmer l'analyse ci-dessus puisqu'en moyenne, la Mission Locale reçoit environ 30% de mineurs dans sa globalité. On peut donc penser que les jeunes Gémenosiens poursuivent plus longtemps leurs études ou qu'ils sont plus souvent en apprentissage que sur les autres territoires couverts par la Mission Locale.

Au regard des analyses statistiques, nous constatons également que les principales demandes des jeunes portent sur l'emploi, la formation ou le projet professionnel. Il y a peu de demandes qui relèvent des questions logement ou santé notamment, ce qui pourrait sous-entendre que les solidarités familiales fonctionnent bien sur la commune.

Malgré la crise de la COVID, 31 jeunes différents ont eu 73 situations d'emploi de tous types (CDD / CDI) ainsi que quelques situations de contrats en alternance.

Il faut en tous cas retenir que malgré la crise sans précédent qui a impacté l'économie et la jeunesse, près de 40% des jeunes Gémenosiens ont eu une situation active (emploi / formation / retour en scolarité) : cela



HANDITOIT PROVENCE

HandiToit est une plateforme au service des personnes handicapées afin de leur permettre d'être autonomes au sein de leur logement.

En partenariat avec la mairie, les bailleurs sociaux et des partenaires institutionnels, HandiToit met ses compétences à votre service.



CONTACT HandiToit Provence : 04 91 26 56 27
www.handitoit.org - contact@handitoit.org

montre que les jeunes de la commune ont pu obtenir des réponses adaptées en ces temps compliqués avec des chiffres certes moins élevés que les années précédentes, mais qui n'ont rien de catastrophique au regard de l'ampleur du choc économique : les zones d'activité de l'APAGE ou des Paluds montrent là toute leur attractivité.

En conclusion, il apparaît que les jeunes de Gémenos ont été impactés comme partout par la crise sanitaire, mais ont réussi (mieux qu'ailleurs sur le territoire) à trouver des solutions pour éviter des situations extrêmement défavorables.

L'accompagnement de la Mission Locale participe à l'effort national et local pour permettre à la jeunesse de s'en sortir.

Il y a fort à parier que l'année 2021, sous réserve des contraintes sanitaires, nous permettra de participer à la relance de l'économie, notamment avec le « #Plan 1 jeune 1 solution » qui offre des mesures en faveur des jeunes et des entreprises.



COMMUNIQUE DE PRESSE MAISONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT



Création d'une permanence à Marseille et à Aubagne

La crise sanitaire du Covid-19 a engendré une crise économique d'une dimension sans précédent et que personne ne pouvait prévoir.

De très nombreuses entreprises sont ou seront touchées, les plus puissantes comme les plus modestes. Certaines, dont l'activité répondait aux contraintes imposées par les confinements ou le couvre-feu, ont pu en tirer profit.

D'autres, fortement capitalisées ou faisant partie d'un groupe sortiront de cette crise en essayant des pertes d'exploitation qui seront reportées à nouveau et absorbées par les fonds propres de l'entreprise. La crise ne sera alors plus qu'un mauvais souvenir.

Mais le chef d'entreprise, le commerçant ou l'artisan qui connaît des difficultés après de longues semaines d'arrêt ou de perturbation de son activité dues au confinement, ne doit donc pas se sentir seul ou pire encore, se sentir coupable.

Le Tribunal de commerce de Marseille dispose de solutions adaptées aux difficultés rencontrées par une entreprise du fait de la crise sanitaire.

Mais pour que ces moyens puissent être rapidement et efficacement utilisés, il faut que l'entrepreneur les connaisse et qu'il connaisse également ceux qui sont en mesure de les mettre en œuvre.

Mais hélas, un grand nombre de chefs d'entreprise, de commerçants ou d'artisans ont encore une vision erronée du Tribunal de commerce et hésitent toujours à s'y rendre...

C'est la raison pour laquelle, depuis le mois de janvier 2021 et grâce au soutien du Tribunal judiciaire de Marseille, le Tribunal de commerce a pu ouvrir une permanence au sein des Maisons de la justice et du droit de Marseille et d'Aubagne.

C'est ainsi que tous les 15 jours, entreprises, commerçants et artisans de notre territoire peuvent rencontrer un Juge du service de la prévention du Tribunal de commerce de Marseille et lui exposer leurs difficultés, dans la plus grande discrétion et la plus totale confidentialité.

Pour s'entretenir avec un Juge de la prévention, rien de plus simple, il suffit simplement de prendre rendez-vous :

➔ Maison de la Justice et du droit de Marseille
46 boulevard Capitaine Gèze
13014 - MARSEILLE
Permanence tous les 2^e et 4^e mercredis de chaque mois. (de 9h à 12h) Impératif : Prendre rendez-vous au : 04 84 52 08 81

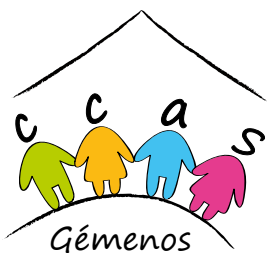
➔ Maison de la Justice et du droit d'Aubagne
26, Cours Voltaire,
13400 - AUBAGNE
Permanence tous les 2^e et 4^e mardis de chaque mois (de 9h à 12h) Rendez-vous impératif : 04 42 36 98 10

Rappelons enfin que les entreprises du ressort peuvent également rencontrer les Juges de la prévention dans les bureaux du Tribunal de commerce de Marseille :

➔ Tribunal de commerce de Marseille
2, rue Emile Pollak, Services de la prévention
13006 - MARSEILLE
Prendre rendez-vous au : 04 91 54 74 70



／ Solidarité ／



UN NOUVEL AGENT À LA TÊTE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

APRÈS UNE CARRIÈRE D'ASSISTANTE SOCIALE EN PROTECTION DE L'ENFANCE, AU SEIN DES MINISTÈRES DE L'ÉCOLOGIE ET DES ARMÉES, **NATHALIE CESARINI** A FAIT LE CHOIX DE POSER SES VALISES À GÉMENOS.



Séduite par le cadre de vie qu'offre notre commune, elle va désormais s'atteler à animer notre CCAS à destination des Gémenosiennes et des Gémenosiens en proie à des difficultés liées aux affaires sociales.

Pétrie des qualités nécessaires pour ce poste telles que l'écoute, l'accompagnement et l'orientation, Nathalie propose un accueil en mairie sur rendez-vous les lundi après-midi, mercredi matin et vendredi matin.

Pour mener à bien les missions qui lui incombent, elle pourra compter sur un pilier du CCAS Gémenosien en la personne de Christine Le Roux que tout le monde connaît.

Christine quant à elle est en charge des aides à domicile, du portage des repas aux séniors de plus de 65 ans (ou exceptionnellement aux personnes qui le nécessitent) ainsi que de la téléassistance.

Christine se tient à la disposition du public le mardi, mercredi et vendredi matin, sans rendez-vous.



OFFRE D'EMPLOI

Le CCAS recherche une aide à domicile disponible la journée (y compris au moment des repas) afin d'aider les personnes âgées, pour les besoins quotidiens (ménage, repas, courses).

Pour postuler, il vous suffit d'adresser un courrier à l'attention de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - 13420 Gémenos.

CONTACT : CCAS de Gémenos - 04 42 32 89 01- ccas@mairie-gemenos.fr



MAIRIE : 04 42 32 89 00
(8h30-12h15 / 13h30-17h00)

En cas d'urgence et en dehors des horaires d'ouverture votre appel est automatiquement transféré à la Police Municipale.

POLICE MUNICIPALE : 04 42 32 89 08

GENDARMERIE NATIONALE : 04 42 82 90 17

SERVICE TECHNIQUE : 04 42 32 72 29

DEMANDE MÉTROPOLE : 0800949408
(déchets, encombrants, voirie)

EAU ET ASSAINISSEMENT :

SIBAM SECRÉTARIAT 04 42 04 65 43

SIBAM ASTREINTE 06 14 09 14 46

URGENCE MÉDICALE : 15

URGENCE DENTAIRE : 0 892 566 766
(dim. et jours fériés)

POMPIERS : 18

ECLAIRAGE PUBLIC : 0800 746 948

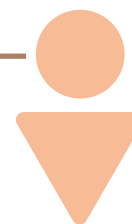
URGENCE GAZ NATUREL : 0800 47 33 33

TRANSPORT À LA DEMANDE : 0800 857 495
(TAD)

MOBI MÉTROPOLE : 04 91 10 59 00

TAXI : 0 630 630 630
(tous transports dont médicalisés)

DÉCHETTERIE : 04 95 09 54 73



ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE LA BIENVENUE À :

Lino SYLVESTRE	24/02/2021
Rachid DOUMBIA	01/03/2021



DÉCÈS

NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :

Rolande LECLAIR	05/03/2021
Stéphane MICHAUD	06/03/2021
Christian BOISSON	09/03/2021
Jean GARNIER	12/03/2021
Germaine DRAVET	17/03/2021
Paul ESPANET	23/03/2021



CE MOIS-CI À GÉMENOS

DU 1^{ER} AVRIL AU 8 MAI

TOMBOLA DU ROTARY EN LIGNE

AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TÉHANI ET LES ENFANTS PHELAN MCDERMID

1 E-TICKET = 1 CHANCE DE GAGNER



2€ LE TICKET

LOTS: UN VÉLO ÉLECTRIQUE - UNE TABLETTE TACTILE - UNE PLANCHA ÉLECTRIQUE - UN EXTRACTEUR DE JUS - UNE SORBETIÈRE - UNE TRIPLLETTE DE BOULES.
Photos non contractuelles

TIRAGE AU SORT EN DIRECT LE 15 MAI 2021*

Achetez vite les e-tickets d'une valeur de 2€ sur vu.fr/tombolargemenos !
Tous les bénéfices de la tombola seront reversés à l'Association Téhani et les enfants Phelan-McDermid.
Chaque e-ticket donne une chance de remporter l'un des nombreux lots.
Rendez-vous sur vu.fr/tombolargemenos pour retrouver la liste complète des lots ainsi que les conditions générales de jeu.

*Le tirage au sort aura lieu en direct sur la page Facebook du Rotary Club de Gémenos et en live sur la chaîne Youtube du club sous contrôle d'huisier.

vu.fr/tombolargemenos

MARCHÉ DU FAIT MAIN

1^{ère} édition

Rendez-vous
dimanche 11 avril
de 10h à 18h
Halle des Arcades

